

ANNEXE I

Nouveau contenu

<p><b>Objectifs pédagogiques</b></p>	<p>Comprendre et adapter son mode de management aux situations rencontrées dans différents contextes professionnels; Savoir écouter ses collaborateurs et développer ses compétences relationnelles; Être capable d'analyser son organisation comme un système complexe pour pouvoir agir; Savoir conduire et accompagner le changement dans sa structure.</p>
<p><b>Contenu</b></p>	<p><b>Module 1 : (2 j)</b> Le rôle du manager Le management situationnel : comment adapter son style d'animation et son management en fonction des situations (test managérial) La prise de fonction Les ressorts de la motivation des collaborateurs au travail Savoir écouter, reconnaître et donner confiance Sensibilisation sur le management à distance et sur la gestion du temps Savoir recadrer un collaborateur en maintenant la relation avec lui</p> <p><b>Module 2 : (3 j)</b> Le fonctionnement des organisations, l'approche sociologique Comprendre les ressorts du changement organisationnel Accompagner et conduire le changement Analyse des situations choisies par les participants</p>
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p>Alternance d'apports théoriques, d'exercices d'application et de mise en situation sous forme de jeux de rôles.</p> <p><b>Travail intersession:</b> Les stagiaires pourront réaliser un travail d'observation de leur équipe et formuler des axes d'amélioration.</p>
<p><b>Durée</b></p>	<p>2 j + 3 jours espacés de 4 à 6 semaines Les deux modules forment un tout <b>cohérent et indissociable</b> .</p>
<p><b>Public concerné</b></p>	<p>Cette formation s'adresse à des cadres en position de n+1 (chefs de pôle, chef de cellule...) et de n+2 (chefs de service, chefs d'établissement agricole...) en administration centrale, services déconcentrés, EPLEFPA. Possibilité d'ouverture à des agents d'autres ministères en lien avec les plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH (PFRH).</p> <p><i>Les organisateurs de la formation veilleront, dans la mesure du possible, à homogénéiser le public et à regrouper des agents de même niveau hiérarchique dont le nombre d'agents encadrés est proche.</i></p> <p><b>Seule incompatibilité: un cadre n+1 et un cadre n+2 du même service</b></p>
<p><b>Effectif</b></p>	<p>12 personnes</p>
<p><b>Intervenant(s)</b></p>	<p>Formateurs en management du MAA ou issus de différents ministères spécialement formés, possédant une bonne culture de l'administration et ayant de l'expérience au travers des fonctions managériales ; ce qui permet partage et échange de pratiques.</p>
<p><b>Contact</b></p>	<p>DRAAF – Délégation régionale à la formation continue des personnels Délégation d'administration centrale à la formation continue (DACFC)</p>